

777 IMMO FRANCE
Société civile immobilière
Au capital de 100 euros
Siège social : 7, Allée Nivôse - 77124 Chauconin-Neufmontiers
RCS Meaux n° 915 268 627
(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

Le 30 septembre 2025,
À 9 heures,

Au siège social de la Société,

Les associés de la Société, se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation faite par le Gérant conformément aux dispositions légales et statutaires, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la Société ;
- Modification des statuts de la Société ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Sont présents :

- Michel Adaimi.....2 500 parts sociales en usufruit
- Ina Topa.....2 500 parts sociales en usufruit
- Kelvin Adaimi.....2 500 parts sociale en nue-propriété
- Cassandra Adaimi.....2 500 parts sociale en nue-propriété

Soit au total 2 500 parts sociales

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel Adaimi, Gérant associé de la Société. Madame Ina Topa, également Gérant associé de la Société, assume les fonctions de Secrétaire.

Le Président constate que l'intégralité du capital social est représentée, et déclare qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

En préalable à la mise aux voix des résolutions qui vont suivre, le Président dépose, sur le bureau et met à la disposition des associés :

- une copie des statuts à jour de la Société,
- le projet des statuts modifiés de la Société,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents prévus par la loi ont été communiqués aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, décide de transférer le siège social de la Société sis 7, Allée Nivôse - 77124 Chauconin-Neufmontiers au 3, rue de la Charmée – Les Touchards - 89110 Les Ormes à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la précédente résolution, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social de la Société est fixé au : 3, rue de la Charmée – Les Touchards - 89110 Les Ormes.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la même ville ou du même département ou d'un département limitrophe par simple décision de la gérance qui, dans ce cas, est autorisée à modifier les statuts en conséquence, sous réserve de ratification de cette décision par la plus prochaine assemblée générale des associés et, partout ailleurs, par délibération collective extraordinaire des associés ».

Le reste des statuts reste inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

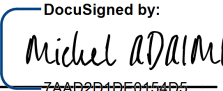
TROISIEME RESOLUTION

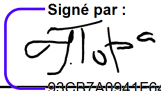
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire.

DocuSigned by:

7AAD2D1DE0154D5...
Le Président
Michel Adaimi

Signé par :

93CB7A8941F647E...
Le Secrétaire
Ina Topa